FDC 90
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT
Un petit plus nature

La lettre du Territoire

N° 10

Le Mot du Président

LE CHANGEMENT A L'ORDRE DU JOUR

Cette année à écouter nos dirigeants politiques qui nous ont abreuvé de discours pendant de nombreux mois nous devrions donc avoir droit à un changement qui doit nous apporter des jours meilleurs. Les citoyens jugeront sur pièce avec la sensibilité politique qui est la leur.

Pour nous, citoyens mais également chasseurs, que devons nous en retenir. D'abord des engagements du candidat devenu Président sur un retour à la parité pour nos représentants dans les instances administratives et consultatives ou nous devrions retrouver une représentation plus équitable. A voir et nous jugeront sur pièce.

A l'occasion du changement de gouvernement un engagement plus ou moins officieux avait été pris ; celui de ne pas confier le Ministère de l'Environnement aux représentants verts et c'est avec satisfaction que nous avons pu constater que cette promesse à été tenue. Mais cette nomination ne nous garanti pas pour autant une écoute bienveillante, écoute qu'il nous faudra juger sur les actes. Sur ce point, nous ne devrions pas tarder à être fixé, une conférence sur l'environnement ayant été annoncée pour cet automne. Je crains fort d'ailleurs que cette affaire soit source pour nous de tous les dangers et il est certain qu'il va falloir que nos élus nationaux soit présents, très vigilants et offensifs.

Un autre changement très concret celui là est la fixation par le Ministre et non plus par le Préfet de la liste des espèces nuisibles dans les départements et ceci pour une durée de 3 ans et non plus sur un an comme auparavant. Ce changement nous est pour l'instant très défavorable, car dans le projet du nouvel arrêté la fouine sans aucune justification nous a été retirée comme d'ailleurs dans les autres départements Francs Comtois. Dès que nous avons eu connaissance de ce « coup tordu » j'ai sollicité Monsieur le Préfet et Messieurs les Députés pour qu'ils interviennent en urgence en notre faveur auprès du Ministère, ce qui a été fait très rapidement et je tiens à les en remercier.
A l'heure ou j'écris ces lignes nous n'avons pas encore connaissance du texte définitif mais je crains fort que nos réclamations restent lettre morte.
Votre implication très forte dans l'implantation d'arbres fruitiers en forêt avec, grâce à vous, une excellente couverture médiatique à été aussi quelques part un début de changement de notre biodiversité forestière. Celle-ci va très rapidement être favorable au gibier et à la faune en général. Je souhaite d'ailleurs remercier tous les chasseurs qui ont adhéré à cette action remarquable qui a été très appréciée par les élus communaux et départementaux, ceux-ci prenant de plus en plus conscience des actions environnementales menées par les chasseurs sur le terrain.

Un autre changement très regrettable celui là à eu lieu cette année à l'occasion de notre assemblée générale. Pour la première fois depuis que j'ai l'honneur de présider votre Fédération nous avons eu a déplorer de la part de quelques uns d'entre nous l'expression de propos vifs et parfois insultants sans parler de menaces physiques plus ou moins voilées. Tout ceci est tout à fait intolérable d'autant plus que ces écarts de langage se sont déroulé devant nos élus départementaux. Comment peut-on en arriver à de telles extrémités dans une assemblée régissant un loisir qui est certes souvent une passion ? De la passion à la haine il n'y a parfois qu'un pas que certains franchissent malheureusement. Il me semble qu'il serait bon que chacun retrouve la raison et c'est le vœu que je formule après cette assemblée générale où toutes les personnes qui le souhaitaient on pu débattre. Une très large majorité s'est exprimée et à approuvé notre gestion et notre politique ceci malgré l'envie récurrente de quelques un de contester systématiquement, comme l'année dernière des décisions largement majoritaires. Au-delà ce ces péripéties et après avoir écouté certains contestataires, il nous faut continuer à aller de l'avant, et œuvrer pour l'avenir dans l'intérêt de la chasse et de tous les chasseurs Térrifortains.
Pour terminer mes propos je souhaite féliciter chaleureusement les nouveaux chasseurs pour leur réussite à l'examen. J'en profite pour associer à ces félicitations avec une mention spéciale les formateurs fédéraux, Jérôme Demeulemeester, Yves Fresnel et Daniel Jacques qui donnent beaucoup de leur temps de travail et de leurs congés, au détriment de leur vie de famille, pour assurer une formation excellente, saluée d'ailleurs pas tous les candidats. Les résultats sont édifiants avec un taux de réussite à l'examen de plus de 95 % ce qui nous met dans le peloton de tête de la formation au niveau national.

Bonnes vacances, détendez vous, bonne chasse à tous ainsi qu'à vos chiens

Daniel Kittler
Chasseur et fier de l'être

Philippe Patrix à été élu lors de l'Assemblée Générale du 5 mai 2012 avec 89 % des voix..
Il a en charge le secteur de l'UGC 6

DEGATS 2011 et Taxe à l'Hectare 2012/2013

Nb dos	Exploitations	Surface tot Parcelles	Nbr de parcelles	Surfaces Détruites	Montants Indemnisés
1	BIDAUX Pierre	6,00	1,00	0,25	**361,00 €**
1	BLEY Vincent	2,63	4,00	0,34	**94,32 €**
1	BLOCK Michel	2,60	1,00	0,13	**209,20 €**
3	BOLEE Jean Philippe	11,88	5,00	0,73	**1 174,78 €**
3	Brun jean-marc	10,30	3,00	0,78	**898,47 €**
1	Brungard André	3,29	2,00	0,27	**389,88 €**
1	CALMELET Fernand	2,50	1,00	0,20	**300,96 €**
2	Earl Canal Olivier	31,06	4,00	1,35	**681,84 €**
2	EARL Besancon Patrick	11,20	3,00	0,57	**823,08 €**
2	Earl Bigre	10,75	3,00	0,28	**526,85 €**
2	Gaec Courtot Demarche	3,34	2,00	0,60	**294,11 €**
3	EARL De L'Etang Jean Haut	10,85	8,00	2,04	**2 283,75 €**
1	EARL Faivre	2,48	1,00	0,21	**303,24 €**
2	Earl Follot	16,48	4,00	0,44	**628,52 €**
2	EARL Mate	29,05	8,00	0,56	**901,20 €**
2	EARL Schwalm	7,92	2,00	0,28	**450,59 €**
3	EARL Tournier	10,07	3,00	0,99	**1 342,95 €**
1	Ferme Sandot	3,00	1,00	0,70	**1 126,51 €**
1	GAEC Bellerive	19,00	2,00	0,72	**1 039,68 €**
3	Gaec Bindit	10,62	5,00	2,33	**3 630,43 €**
2	Gaec de la Sapinière	23,80	6,00	0,40	**581,24 €**
1	Gaec du Feuret	2,26	2,00	0,67	**967,48 €**
6	Gaec du Mont	98,30	13,00	0,78	**1 147,10 €**
3	Gaec du tilleul	12,23	3,00	0,29	**418,76 €**
1	Gaec Elevage Fridez	17,50	1,00	0,21	**316,00 €**
4	Gaec Hantz P et H	20,87	7,00	0,83	**780,14 €**
4	Gaec Koehly	17,30	6,00	0,41	**612,82 €**
1	Gaec Kueny	4,67	1,00	0,28	**450,60 €**
2	Gaec Loviton	17,44	4,00	1,71	**1 058,96 €**
1	GAEC Montagne Vosgienne	47,82	4,00	3,49	**1 776,72 €**
1	GAEC Tacquard	6,00	2,00	5,00	**1 336,65 €**
1	Grosjean Jean Paul	5,17	1,00	0,62	**443,74 €**
1	Guidolin Victor	3,36	4,00	1,52	**600,57 €**
1	Hanser Michel	4,50	1,00	0,56	**808,64 €**
1	HANTZ Gilles	1,07	1,00	0,11	**177,02 €**
1	HEIM Maurice	4,19	1,00	0,12	**193,11 €**
1	Helbling Gérard	1,00	1,00	0,15	**78,01 €**
2	Jean Pierrette	2,01	2,00	0,60	**134,44 €**
1	JUIF Jean Marie	2,85	2,00	0,15	**241,39 €**
2	Michelat Liliane	12,74	2,00	0,25	**361,00 €**
2	Monnier Alain	9,75	5,00	4,12	**1 711,07 €**
1	Monnier Jean Paul	6,52	1,00	0,25	**124,03 €**
2	Murat Bernadette	9,65	4,00	1,12	**1 033,14 €**
1	NUSSBAUMER Daniel	3,00	3,00	0,08	**120,38 €**
1	Patingre Gilbert	0,87	1,00	0,15	**114,10 €**
2	Rollin Jean	3,20	2,00	0,62	**888,06 €**
5	Rollin Pierre Marie	14,69	7,00	0,55	**778,23 €**
1	Ruchty Albert	8,01	4,00	0,68	**358,17 €**
1	SCHARTZ Dominique	2,04	1,00	0,06	**88,51 €**
1	Vauclair André	5,01	3,00	0,32	**205,78 €**
1	Voillat Bernard	1,31	2,00	0,11	**133,23 €**
		574,16	**160,00**	**39,95**	**35 500,45 €**

Taxe a l'hectare 2012/2013

N° UGC	Montant dégâts 2011 sur UGC	Surface Totale UGC	Part Fixe	Part Variable	Total Taxe ha UGC
1	2 552,88 €	5457	0,90 €	0,08 €	0,98 €
2	114,10 €	3929	0,90 €	0,01 €	0,91 €
3	- €	3054	0,90 €	- €	0,90 €
4	1 349,06 €	3749	0,90 €	0,06 €	0,96 €
5	1 232,24 €	2525	0,90 €	0,09 €	0,99 €
6	4 689,29 €	7653	0,90 €	0,11 €	1,01 €
7	3 327,73 €	4463	0,90 €	0,13 €	1,03 €
8	3 195,82 €	4614	0,90 €	0,12 €	1,02 €
9	4 333,92 €	1835	0,90 €	0,42 €	1,32 €
10	12 918,17 €	2402	0,90 €	0,95 €	1,85 €
11	1 787,24 €	4584	0,90 €	0,07 €	0,97 €

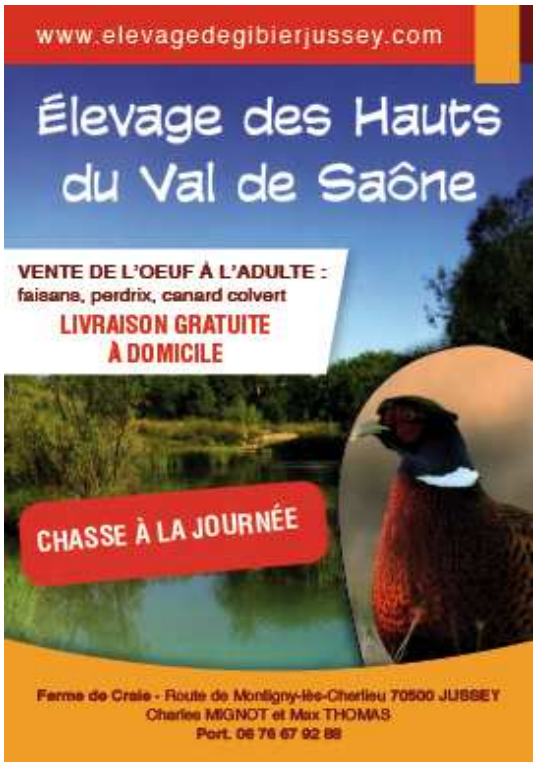

Du sang nouveau pour la recherche dans le département

C'est avec plaisir que l'équipe des conducteurs UNUCR du Territoire de Belfort vient d'accueillir un nouveau membre.

Raphaël SCHEIBEL a, en effet, suivi le stage de formation et réussi avec Gipsy l'épreuve de recherche au sang obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Avec l'augmentation du nombre des appels, l'aide d'un conducteur supplémentaire constitue pour nous un vrai soulagement.

Raphaël est un garçon passionné qui fait preuve d'une grande complicité avec son chien.

Ses coordonnées seront inscrites sur les cartes de sociétaires fournies par la FDC , nous vous les rappelons, ainsi que les nôtres :

Raphaël SCHEIBEL 06 82 27 08 00
Sandrine RITOD 06 30 54 64 77
Michel CHARRRAIX 03 84 21 33 33 - 06 71 57 05 77

Michel Charraix, délégué UNUCR 90

SPECIAL OUVERTURE

*REMISE DE 20%
SUR HABILLEMENT ET CHAUSSANTS
DU 03/09/12 AU 15/09/12
*SUR PRESENTATION DE CETTE PUBLICITE

Retrouvez nous sur :
www.armurerie1000etangs.com

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Gibier sédentaire Gibier soumis au plan de chasse : - Chevreuil (brocard ou jeune) - Chevrette - Cerf - Biche - Faon ou daguet - Chamois - Daim	 Ouverture générale 20 octobre 2012 14 octobre 2012 1er novembre 2012 ouverture générale ouverture générale ouverture générale	 27 janvier 2013 27 janvier 2013 27 janvier 2013 27 janvier 2013 27 janvier 2013 27 janvier 2013 27 janvier 2013	. Les détenteurs d'un plan de chasse individuel sont seuls autorisés à chasser les chevreuils, les cerfs, les chamois et les daims. Tous les animaux tués devront être munis du bracelet réglementaire. . A partir de l'ouverture générale, le tir du chevreuil, du cerf, du chamois, du sanglier et du daim n'est permis que les samedis, dimanches et jours fériés y compris par temps de neige. . Le tir du chevreuil (brocard seulement) est permis uniquement à l'affût à partir du 15 août 2012 par arrêté préfectoral spécifique. . Le tir du chamois n'est permis qu'à l'affût ou à l'approche et sans chien. . Le tir du daim (mâle seulement) est permis uniquement à l'affût, sur chaise de tir ou mirador, à partir du 1er juin 2012, par arrêté préfectoral spécifique.
Sanglier Perdrix Faisan : - Coq - Poule Lièvre Lapin de Garenne	ouverture générale ouverture générale ouverture générale ouverture générale 14 octobre 2012 ouverture générale	06 janvier 2013 25 novembre 2012 25 novembre 2012 25 novembre 2012 25 novembre 2012 06 janvier 2013	. Le tir du sanglier est permis uniquement à l'affût sur chaise de tir ou mirador à partir du 1er juin 2012 par arrêté préfectoral spécifique. En plus, il est permis en battue à partir du 15 août 2012 dans les territoires du GIC des deux Forts et du plan de gestion mentionné à l'article 8 du présent arrêté. . Le tir du sanglier dans le territoire du GIC des deux Forts est défini par un arrêté préfectoral spécifique et, dans les territoires des Sociétés concernées par le plan de gestion mentionné à l'article 8 du présent arrêté, il est défini dans ce plan joint en annexes. . Le tir de la poule faisane est interdit sur la totalité du territoire de l'UGC n° 8.
Oiseaux de passage **Gibier d'eau**	Les dates sont fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 2008	Les dates seront fixées par arrêtés ministériels	. Un prélèvement maximal autorisé de la bécasse des bois est instauré par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2011.

Recyclage des cartouches de chasse

N'OUBLIEZ PAS DE LES RAMENER A LA FDC !

51 m3 de douilles plastiques
200 kg de laiton

Ouverture Générale le 9 septembre 2012 fermeture le 28 février 2013
Ouverture anticipée du gibier d'eau le 21/08/2012

(Consultez l'arrêté ministériel en vigueur sur site ministère ou site FDC90)

Comment communiquer avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Le service interdépartemental est né en 2001 de la fusion des départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. A l'époque, deux agents assuraient la représentation de l'ONCFS dans le Territoire de Belfort mais cette mini-unité était en toute évidence non fonctionnelle et ne pouvait en tout état de cause gérer la demande sociale et administrative d'un département à part entière.
Actuellement, deux implantations de service sont en fonction, l'une à Port/Saône (70) et l'autre à Etueffont (90). Les quatorze agents composant le service interdépartemental assurent quotidiennement *pendant leur service* qui ne correspond pas forcément aux horaires de bureau une permanence téléphonique.
En dehors de ce temps de travail effectif des agents, la permanence du service, commune aux deux départements, est transférée automatiquement sur un répondeur où vos messages sont systématiquement relevés.
Les appels en provenance du Territoire de Belfort doivent être dirigés dans un premier temps vers le site d'Etueffont. Si notre messagerie ne vous permet pas de déposer votre annonce, elle vous renverra systématiquement vers le numéro de la permanence du service.
Néanmoins, même sur la permanence du service vous pouvez être confronté à une messagerie, soit parce que le réseau téléphonique n'est pas opérationnel notamment lorsque le transfert sur un portable est activé, soit parce que l'agent est indisponible (réunion, etc.). Il vous appartient alors de laisser un message clair et précis mentionnant ***votre nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que le sujet de votre appel***.
Ayez toujours à l'esprit que votre message peut être inaudible ou que des problèmes techniques peuvent perturber la réception par le service de l'ONCFS.
Dès lors, si vous constatez que l'ONCFS ne vous rappelle pas dans la journée, il est nécessaire de renouveler votre appel.
L'ONCFS assure une mission de police judiciaire dans le domaine de l'environnement (protection de la nature, la chasse, etc.) et à ce titre il vous appartient de contacter ce service en priorité. Vous pourrez ainsi retranscrire avec fidélité les informations en votre possession. Des professionnels seront à votre écoute, créeront des liens et prendront des engagements envers vous. Cette phase relationnelle est la première étape d'une lutte efficace contre le braconnage et les dérives environnementales.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le Chef du Service Interdépartemental de l'ONCFS
Ludovic BONNOT

© FDC 90—N° 10 Juillet 2012 Photos : FDC 90
Rédacteurs : D. Kittler, J. Demeulemeester, M.Chevalier, ONCFS, Imprimerie SCHRAAG 90400 Trevenans